

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:466194-2018:TEXT:FR:HTML>

**France-Béziers: Services d'architecte pour des travaux d'extension de bâtiment
2018/S 204-466194**

Avis de concours

Legal Basis:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Centre hospitalier
26340011100013
2 rue Valentin Haüy
Béziers
34525
France
Téléphone: +33 467357884
Courriel: correspondre@aws-france.com
Code NUTS: FRJ13

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.ch-beziers.fr/>
Adresse du profil d'acheteur: <http://www.ch-beziers.fr/marches>

I.2) Informations sur la passation conjointe de marchés

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:
<http://www.ch-beziers.fr/marches>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://www.ch-beziers.fr/marches>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: Autre

I.5) Activité principale

Santé

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

18092 Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'une unité fermée et de rafraîchissement d'une unité ouverte de psychiatrie
Numéro de référence: 18092

II.1.2) Code CPV principal

71223000

II.2) Description

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**
71223000

II.2.4) **Description des prestations:**

Concours d'architecture niveau esquisse. Détail des éléments de mission confiés au maître d'œuvre: ESQ/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/AOR/SYN/DIAG/OPC.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.10) **Critères de sélection des participants:**

- 1) références de niveau technique, de taille et de complexité équivalents à l'opération envisagée;
- 2) compétences et références notamment dans le domaine de la psychiatrie et dans celui de restructurations lourdes sur site avec maintien de l'activité;
- 3) moyens dont disposent les équipes tant au niveau des études que du suivi de chantier (respect des délais d'opération) groupement conjoint avec mandataire solidaire. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Dossier de candidature à produire:
 - déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
 - renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail,
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles,
 - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
 - indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat,
 - une fiche projet (format A3) mettant en évidence 4 des réalisations du mandataire, suivant modèle fourni aux candidats en annexe 1 (seules les références inférieures ou égales à 5 ans seront prises en compte),
 - une fiche de synthèse de candidature (format A3), suivant modèle fourni aux candidats annexe 2 (seules les références inférieures ou égales à 5 ans seront prises en compte),
 - liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de 3 ans seront pris en compte (5 ans maximum), indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat,
 - attention, la note de présentation et les 2 annexes sont à télécharger sur le profil acheteur <http://www.ch-beziers.fr/marches>

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Indiquer la profession:

Architectes DPLG, BET structure, BET fluides, BET électricité/SSI, économiste et OPC (forme souhaitée).

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé: 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés:

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets:

Les projets seront examinés au regard des critères pondérés suivants:

1) qualité fonctionnelle: qualité de liaisons fonctionnelles internes, de la disposition des locaux et de leur conception, et niveau de réponse du projet par rapport au Patd, et le respect des surfaces par local ou entités fonctionnelles: 35 %;

2) qualité technique & architecturale: pertinence des solutions techniques, réponse aux niveaux de performances exigés, niveau d'accessibilité des locaux, aspect et intégration architecturale: 25 %;

3) délai des études et de réalisation et phasage des travaux: 20 %;

4) coût: coût de construction et d'exploitation et adéquation de l'enveloppe financière avec l'image architecturale, le parti constructif et les solutions techniques proposées: 20 %.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 19/11/2018

Heure locale: 16:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation:

Français

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

Nombre et montant des primes à attribuer:

Le candidat ayant remis les éléments demandés recevra une prime d'un montant de 13 000,00 EUR. Toutefois, dans le cas où son offre serait incomplète ou ne répondrait pas au cahier des charges, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants:

La prime ainsi allouée sera mandatée dans les 50 jours suivant la décision du maître d'ouvrage du concours. La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue au titre des études (Esquisse). Le délai de paiement du marché: 50 jours.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours: oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés:

le directeur Adjoint Direction Stratégie et Affaires Médicales (ou son représentant)

- La Cadre Supérieur de Santé (Direction des Soins) (ou son représentant)

- Le chef de Pôle de la Psychiatrie (ou son représentant)

- Un architecte

- Un architecte/ Ingénieur

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires:

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ch-beziers.fr/marches> — La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document unique de marché européen (DUME). Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Forme de marché: ordinaire. Attribution d'un marché unique. Autorisation des variantes. Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service. La durée du contrat est une durée prévisionnelle: 49 mois incluant la GPA. Garantie à 1^{re} demande couvrant 100 % du montant de l'avance. Prestations réglées par un prix global forfaitaire. Prix révisibles mensuellement. Avance de 5 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 50 jours. Modalités de financement des prestations: autofinancement, emprunt. Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère social détaillées dans le CCAP. Marché couvert par l'Accord sur les marchés publics (AMP). Numéro de la consultation: 18092.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
Montpellier
34063
France
Téléphone: +33 467548100
Courriel: greffe.ta-montpellier@juradm.fr
Fax: +33 467547410

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA,
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat),
- recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**
18/10/2018